

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 18 novembre 2016 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes (argent, tellure, platine et métaux de la mine du platine) dit « Permis Carapa » à la Compagnie minière de Boulanger, en Guyane

NOR : ECFL1630288A

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de l'industrie en date du 18 novembre 2016, le permis exclusif de recherches d'or et substances connexes (argent, tellure, platine et métaux de la mine du platine) dit « Permis Carapa », d'une surface d'environ 24 km², portant sur une partie du territoire de la commune de Roura (Guyane), est octroyé à la Compagnie minière de Boulanger, sise lieudit Boulanger, BP 1170, 97311 Roura (Guyane), inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 303 195 192.

Ce permis est accordé pour cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française, compte tenu de l'engagement financier minimal de 323 000 euros.

Conformément à la carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis exclusif de recherches dit « Permis Carapa » est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes (système RGFG 95, projection de Mercator Transverse Universelle – UTM – fuseau 22) :

SOMMETS	X (LONGITUDE EST) RGFG 95	Y (LATITUDE NORD) RGFG 95
G1	342 135	504 750
G2	341 357	502 799
G3	342 718	502 249
G4	342 724	498 123
G5	342 053	498 117
G6	342 052	496 557
G7	339 715	496 557
G8	340 583	498 954
G9	336 496	501 127
G10	339 400	501 886
G11	340 750	505 216
G12	341 655	505 214

(1) L'arrêté intégral peut être consulté à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane, impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.